DROIT, ECONOMIE, GESTION

M2 | Parcours Évolution professionnelle

Master | Gestion de patrimoine

- Composante : Faculté de droit, d'économie et de gestion
- Durée : 1 an
- Ouvert en alternance : Non
- Formation accessible en : Formation professionnelle

Présentation

Dédié à un public de professionnels en activité ou en phase de reconversion, le parcours professionnel du Master Gestion de patrimoine prend la suite du Titre CGP. En adéquation avec les besoins de montée en compétence de la profession et s'appuyant sur les exigences et atouts universitaires, le diplôme de Master autorise une reconnaissance internationale (renforcée par l'accréditation EFPA), tout en conservant les caractéristiques d'une formation éligible au CPF. Le niveau 7 de formation permet de renforcer l'attractivité en termes de cartes et compétences professionnelles.

Le contenu pédagogique de la formation, les attendus et objectifs sont identiques à ceux du Master en alternance du même nom, mais le niveau de compétence déjà acquis par les apprenants dans leurs activités professionnelles permet un enseignement sur un format concentré (259 heures). Le rythme d'apprentissage (2 journées par quinzaine) autorise un maintien en activité.

L'équipe pédagogique habituelle des formations de Gestion de patrimoine de l'ESEMAP est mobilisée.

La formation débute en septembre.

Formation en collaboration avec l'UFR de Droit, Économie, Gestion

Le Master Conseiller en Gestion de patrimoine, de niveau 7, permet :
— D'exercer une activité de conseil financier (CIF)
— De justifier de la Compétence Juridique Appropriée (CJA)
— L'octroi de cartes professionnelles : carte T immobilière, de démarcheur financier, d'intermédiaire en assurances
— D'obtenir le statut d'intermédiaire en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP).

Objectifs

Acquérir et/ou développer les compétences méthodologiques et techniques (économiques, financières, juridiques, fiscales) nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine dans toutes ses dimensions :

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 19 mai 2025

— Établir un bilan patrimonial : collecter/analyser les informations, comprendre/hiérarchiser les objectifs de son client et déterminer son profil de risques
— Apporter un conseil personnalisé : poser un diagnostic, proposer une stratégie patrimoniale globale
— Réaliser la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie : assurer une veille sur l'environnement et la situation de son client, suivre les placements, procéder aux ajustements et arbitrages nécessaires

Organisation

Contrôle des connaissances

- Le Master est obtenu lorsque la moyenne générale pour l'ensemble de l'année est acquise (10/20).
- Dans le cas d'une validation d'un ou plusieurs modules, ne seront considérés dans la note finale du candidat que les modules effectivement suivis.
- Dans le cas d'une inscription partielle ou lorsque le candidat n'a pas réussi à obtenir une moyenne de 10 pour l'ensemble de la formation, des attestations seront délivrées pour les modules pour lesquels une note supérieure à 10 est obtenue.
- Les modules obtenus ainsi que le diplôme peuvent être utilisés dans une démarche de validation d'acquis par l'expérience en vue de l'obtention du diplôme de Master "Gestion de patrimoine", proposé par l'Université d'Angers.

Admission

Conditions d'admission

— être titulaire d'un diplôme Bac+4 (non exigé pour l'inscription par module)
— ou, dans le cadre d'une démarche de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), de posséder le Bac et justifier d'un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de patrimoine.

Vous souhaitez reprendre des études ? Vous êtes notamment salarié, demandeur d'emploi... Vous devez impérativement contacter le Service Commun d'Alternance et de Formation Professionnelle (SCAFOP) avant toute démarche de candidature.
La formation est aussi accessible via la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

Modalités d'inscription

Candidature à un ou plusieurs modules

Une inscription partielle à un ou plusieurs modules est susceptible d'être autorisée pour les candidats qui ne souhaitent pas suivre l'ensemble de la formation. Les inscriptions de ce type sont soumises à l'acceptation du dossier par la commission d'admission et sont fonction du nombre de places disponibles. Une inscription partielle ne permet pas de valider le titre. L'inscription à un ou plusieurs modules est possible tout au long de l'année.

— Nombre de places : minimum 9 places et maximum 24 places.
— Sélection sur dossier avec un entretien éventuel de motivation.

Dossier à déposer en ligne sur la plateforme eCandidat ***(du 16 mai au 30 juin 2025)***

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 19 mai 2025

Public cible

La formation s'adresse aux professionnels de la gestion de patrimoine :

- Indépendants de la gestion de patrimoine
- Salariés de la Banque et de l'Assurance
- Agents généraux d'assurance
- Notaires, avocats
- Experts comptables
- Professionnels du secteur immobilier

Droits de scolarité

- formation complète : 5000 euros (+ droits universitaires)

Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

Formation éligible au CPF. Pour toute information relative à la formation professionnelle (candidatures, tarifs et modalités de financement) se rapprocher du Service commun de l'alternance et de la formation Professionnelle de l'Université d'Angers.

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

SCAFOP Direction de la formation professionnelle

02 44 68 86 84

formationpro@univ-angers.fr

Contact administratif

Marie-Laure Bagnaud

02 44 68 86 82

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 19 mai 2025